







Procédure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	2019/2130(INI)	Procédure terminée
Union bancaire - rapport annuel 2019		
Sujet 2.50.04 Banques et crédit		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires	 MARQUES Pedro Rapporteur(e) fictif/fictive	18/07/2019
Commission européenne	DG de la Commission Budget	 HÜBNER Danuta Maria	
		 KELLEHER Billy	
		 URTASUN Ernest	
		 EPPINK Derk Jan	
		 JUVIN Hervé	
		Commissaire	
		OETTINGER Günther	

Événements clés			
24/10/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/02/2020	Vote en commission		
26/02/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0026/2020	Résumé
17/06/2020	Décision du Parlement	T9-0165/2020	Résumé
17/06/2020	Fin de la procédure au Parlement		
19/06/2020	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2019/2130(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ECON/9/01154

Portail de documentation					
Projet de rapport de la commission		PE643.187	15/11/2019	EP	
Amendements déposés en commission		PE644.981	18/12/2019	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0026/2020	26/02/2020	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0165/2020	17/06/2020	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2020)427	14/12/2020	EC	

Union bancaire - rapport annuel 2019

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté le rapport d'initiative de Pedro MARQUES (S&D, PT) sur l'Union bancaire - rapport annuel 2019.

Le rapport souligne qu'une Union économique et monétaire plus stable, compétitive et convergente nécessite une Union bancaire solide et une Union des marchés des capitaux plus développée et plus sûre, ainsi que la création d'un instrument budgétaire.

L'achèvement de l'Union bancaire est un élément essentiel de la perception internationale de l'euro et de son rôle accru sur les marchés mondiaux. Elle reste incomplète tant qu'il n'y aura pas de soutien pour le Fonds de résolution unique (FRU) et un système européen de garantie des dépôts (SEAD) en tant que troisième pilier de l'Union bancaire.

L'Union bancaire manque encore d'outils efficaces pour résoudre les problèmes auxquels les consommateurs sont confrontés : complexité artificielle, pratiques commerciales déloyales, exclusion des groupes vulnérables de l'utilisation des services de base ainsi que participation limitée des pouvoirs publics.

Les défis de l'Union bancaire

Malgré les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Union bancaire, les députés ont souligné que des progrès supplémentaires doivent être réalisés en matière de partage et de réduction des risques afin de relever les défis qui subsistent dans certaines institutions financières.

Soulignant que l'Eurogroupe n'est ni une institution, ni un organe, ni une agence de l'Union européenne mais un forum de discussion intergouvernemental informel, la commission parlementaire a regretté que les États membres continuent d'agir en dehors du cadre communautaire, ce qui met en péril le rôle de colégislateur du Parlement et son droit de contrôle démocratique.

Les députés ont pris acte des perspectives actuelles de faible risque et faible rentabilité du secteur et ont souligné que les taux d'intérêt restent faibles dans le contexte macroéconomique actuel.

Brexit

Le rapport a en outre souligné que le ralentissement économique et les tensions géopolitiques, y compris les effets de Brexit, ainsi que les cyber-risques et la sécurité des données, figurent parmi les principaux défis auxquels le secteur bancaire de l'UE est confronté, outre le changement climatique et les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Les députés ont pris note de la pratique des entreprises britanniques d'établir des succursales dans l'UE afin de continuer à fournir des services. À cet égard, ils ont souligné l'importance d'une égalité de traitement en matière de réglementation financière entre l'UE et le Royaume-Uni après Brexit et la nécessité d'éviter une course réglementaire vers le bas.

Surveillance

Le rapport a salué les progrès réalisés dans le secteur bancaire en matière de réduction des risques et de renforcement de la stabilité financière. Toutefois, des fragilités subsistent dans certaines institutions et des progrès supplémentaires sont nécessaires. Il souligne l'importance de protéger les droits des consommateurs, notamment en ce qui concerne les frais bancaires et la transparence des coûts, de la rentabilité et des risques des produits.

Les députés ont demandé des normes de transparence accrues dans la surveillance bancaire, par exemple dans les résultats du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels, afin de renforcer la confiance des marchés financiers et des capitaux, des entreprises et des citoyens, ainsi que d'assurer que le même traitement s'applique dans les différents États membres.

La Commission est invitée à évaluer en 2020 l'état actuel du marché des agences de notation de crédit, afin de l'évaluer en termes de concurrence, d'asymétries d'information et de transparence des marchés.

Résolution

Les députés ont salué le fait que le Conseil de résolution unique nait pas été tenu de prendre des mesures de résolution en 2019. Ils ont demandé à la Commission de vérifier si la législation est adéquate pour pouvoir résoudre, le cas échéant, les défaillances bancaires sans devoir recourir à l'argent des contribuables.

Garantie des dépôts

Enfin, le rapport constate que l'Union bancaire n'a toujours pas de troisième pilier. Les députés ont demandé l'achèvement de l'Union bancaire par la création d'un système européen de garantie des dépôts pleinement mis en œuvre afin de protéger les déposants contre les perturbations bancaires, d'assurer la confiance des déposants et des investisseurs dans l'ensemble de l'Union bancaire et de renforcer la stabilité de la zone euro dans son ensemble.

Union bancaire - rapport annuel 2019

Le Parlement européen a adopté par 478 voix pour, 107 contre et 80 abstentions, une résolution sur l'Union bancaire - rapport annuel 2019.

Les députés ont affirmé qu'une Union économique et monétaire plus stable, compétitive et convergente nécessitait une Union bancaire solide et une Union des marchés des capitaux plus développée et plus sûre, ainsi que la création d'un instrument budgétaire.

Les défis de l'Union bancaire

Malgré les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Union bancaire, les députés ont souligné que des progrès supplémentaires devaient être réalisés en matière de partage et de réduction des risques afin de relever les défis qui subsistent dans certaines institutions financières.

Soulignant que l'Eurogroupe n'est ni une institution, ni un organe, ni une agence de l'Union européenne mais un forum de discussion intergouvernemental informel, le Parlement a regretté que les États membres continuent d'agir en dehors du cadre communautaire, ce qui met en péril le rôle de colégislateur du Parlement et son droit de contrôle démocratique.

Les députés ont demandé que les négociations intergouvernementales concernant notamment l'instrument budgétaire pour la convergence et la compétitivité se poursuivent dans un cadre ouvert garantissant la participation active du Parlement, dans le respect de l'ordre juridique de l'Union.

Tout en se félicitant que la résilience du système bancaire européen se soit globalement renforcée, les députés ont souligné que les niveaux de rentabilité du secteur restaient faibles et que l'environnement macroéconomique se détériorait, notamment en raison de la pandémie de COVID-19.

Dans un contexte macroéconomique de faibles taux d'intérêt, la résolution a souligné que le ralentissement économique, les tensions géopolitiques, notamment dues au Brexit, les risques informatiques et la sécurité des données représentaient des défis majeurs pour le secteur bancaire de l'Union avec le changement climatique et les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Les députés ont pris acte des mesures législatives et de surveillance qui ont été adoptées pour garantir que les banques continuent à accorder des prêts tout au long de la crise de la COVID-19. Ils ont souligné que toute facilité accordée aux banques devrait être utilisée pour soutenir les clients, les familles et les entreprises. Ils ont également salué les mesures prises par les autorités de surveillance bancaire pour limiter fortement de façon temporaire le versement de dividendes et de primes par les banques.

Le Parlement a demandé l'instauration d'une norme à l'échelle de l'Union, applicable aux obligations vertes, et la définition d'un cadre favorable au développement de ces obligations afin d'améliorer la transparence, l'efficacité et la crédibilité des investissements durables.

Conformément aux engagements pris conjointement par l'Union et le Royaume-Uni, le Parlement s'est engagé à préserver une coopération étroite et structurée, au niveau politique et technique, en matière de réglementation et de surveillance.

Surveillance

Le Parlement a souligné que le cadre de surveillance actuel était surtout attaché au risque de crédit au détriment du risque de marché associé aux titres illiquides, dont les produits dérivés. Il a donc demandé la mise en place de mesures aux fins d'améliorer l'examen de la qualité des actifs et invité le mécanisme de surveillance unique (MSU) à placer au rang de ses priorités la réduction de ces instruments financiers complexes et illiquides, dont les produits dérivés.

Tout en saluant les efforts déployés pour renforcer le secteur financier et réduire les prêts non performants au niveau européen, les députés ont souligné la nécessité de protéger les droits des clients dans le contexte des transactions sur ce type de prêts. Ils ont insisté sur l'importance de protéger les droits des consommateurs, notamment en ce qui concerne les frais bancaires, la transparence des coûts des produits, la rentabilité et les risques. Les autorités européennes de surveillance devraient à cet égard exercer leurs pouvoirs d'intervention lorsque les produits financiers et de crédit sont susceptibles de porter préjudice au consommateur.

Le Parlement a demandé l'adoption de normes de transparence plus strictes dans la surveillance bancaire, par exemple pour ce qui concerne les résultats du processus de contrôle et de dévaluation prudentiels. Il a également souligné la nécessité de relever les défis que présentent les technologies financières innovantes ainsi que la cybersécurité, insistant sur l'importance d'assurer la protection et la sécurité des données des clients.

La Commission a été invitée à évaluer la situation actuelle du marché des agences de notation en 2020 et de l'examiner sur le plan de la concurrence, de l'asymétrie des informations et de la transparence sur les marchés.

Résolution

Les députés ont salué le fait que le Conseil de résolution unique nait pas été tenu de prendre des mesures de résolution en 2019. Ils ont demandé à la Commission de vérifier si la législation est adéquate pour pouvoir résoudre les défaillances bancaires sans devoir recourir à

l'argent des contribuables et à se pencher sur les lacunes éventuelles de la législation sur les «institutions trop grandes pour faire faillite», en particulier en ce qui concerne la protection des dépôts des petits épargnants.

Le Conseil de résolution unique devrait mener à son terme le processus de mise en place de plans de résolution et à analyser si toutes les banques concernées respectent les exigences minimales de fonds propres et d'engagements éligibles.

Garantie des dépôts

Enfin, constatant que l'union bancaire est toujours dépourvue de troisième pilier, le Parlement a demandé l'achèvement de l'Union bancaire par la création d'un système européen de garantie des dépôts pleinement mis en œuvre afin de protéger les déposants contre les perturbations bancaires, d'assurer la confiance des déposants et des investisseurs dans l'ensemble de l'Union bancaire et de renforcer la stabilité de la zone euro dans son ensemble.